

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE L'ARRETEMENT DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE.

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

DECRET N° 55/570 DU 16/4/85
INTERPPPS.DGTFP/DFP/
portant intégration et nomination
de Monsieur GANKOU Alphonse dans
les cadres de la catégorie A, hiérar-
chie I des Services Administratifs
et Financiers -SAF- (Administration
Générale)./-

LE PREMIER MINISTRE./-

(/ISAS :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u l'Ordonnance 619/84 du 23.8.84 portant modification
de certaines dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des
fonctionnaires des fonctionnaires ;
(/u l'arrêté 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur
la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret 62/426 du 29.12.62 fixant le statut commun
des cadres de la catégorie A des SAF ;
(/u le décret 62/130/ME du 9.5.62 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret 62/195/PP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation
des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret 62/195/PP du 5.7.62 relatif à la nomination
et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
(/u le décret 63/41/PP-BE du 26.1.63 fixant les conditions
dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent
subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 & 8 ;
(/u le décret 67/50/PP-BE du 24.2.67 réglementant la prise
d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs
aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclas-
sements ;
(/u le décret 74/229 du 10.6.74 portant attribution de
certains avantages aux Economistes, Statisticiens et les diplômés
des Grandes Ecoles et Instituts de l'Enseignement Supérieur de Commerce ;
(/u le décret 74/170 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant
les dispositions du décret 62/196/PP du 5.7.62 fixant les échelon-
nements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret 84/856 du 6.8.84 portant nomination du Pre-
mier Ministre ;
(/u le décret 84/858 du 8.8.84 portant nomination des
Membres du Gouvernement ;
(/u le décret 84/860 du 20.8.84 portant organisation des
intérim des Membres du Gouvernement ;
(/u le rectificatif 84/923 du 19.10.84 au décret 84/858
du 13.8.84 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
(/u le Protocole d'Accord du 29.11.80 signé entre la
ROUMANIE et la République Populaire du Congo ;
(/u la lettre n° 6004/MEH.DGEOG/DO3 du 5.11.84 du Directeur
de l'Orientation et des Bourses transmettant le dossier de candidature
constitué par l'intéressé ;
(/u le décret n°62/197 du 5.7.62 fixant les catégories
et hiérarchies des cadres créées par la loi n°15/62 du 3.2.62
portant statut général des fonctionnaires ;

45

ARTICLE 1er. - En application des dispositions combinées du décret n° 62/426 du 29.12.62 et du Protocole d'accord du 29.11.60 susvisés, Monsieur GANKOUE Alphonse, né le 16 Septembre 1950 à Lékena, titulaire du Diplôme d'Etudes Supérieures (Spécialité: Finances et Comptabilité), Obtenu en ROUMANIE, est intégré dans les cadres de la catégorie 6 - échelon I des services Administratifs et Financiers-S.F. (Administration Générale), et nommé au grade d'Administrateur des S.F. Stagiaire, indice 713.

ARTICLE 2. - Conformément aux dispositions du décret n° 74/229 du 10.6.74 suscité, l'intéressé est classé Administrateur des S.F. de 2° échelon Stagiaire, indice 890.

ARTICLE 3. - Monsieur GANKOUE Alphonse est mis à la disposition du Ministère du Plan.

ARTICLE 4. - Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, Publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./.-

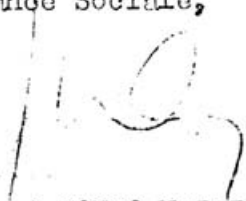
Brazzaville, le 16 AVRIL 1985

Par le Premier Ministre,

Le Ministre du Plan,


Pierre M O U S S A .-

Le Ministre du Travail, de
l'Emploi, de la Refonte de la
Fonction Publique et de la
Prévoyance Sociale,


Bernard COMBO MATSONA .-


Ange Edouard POUNGUI.-

Le Ministre des Finances et du
Budget,


Itini Ossétounba LEKOUNZOU .-

APPLICATIONS:

JORPC.....2
DGTFP/DFP.....2
DFP.DST.....2
D.C.E.....3
D.C.F.....1
Mini.Plan.....1
INTERESSE.....1
DOSSIER.....3
SGCM/BC.....2